ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2023
(17 heures 55)

MOTION DE CENSURE
présentée par Mme Marine Le Pen et 87 de ses collègues

(déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution)

Le gouvernement a fait le choix d'engager une réforme majeure pour le pays, celle du recul de l'âge de départ à la retraite de deux ans, à travers l'utilisation, fortement contestable constitutionnellement, d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale.

En conséquence, le temps alloué à la discussion de ce texte est limité.

Alors que le délai constitutionnel va toucher à sa fin, il apparaît clairement qu'aucun vote ne sera possible sur l'article 7, pivot du texte, et encore moins sur l'ensemble du projet de loi.

Or, les quelques jours de discussion dans l'hémicycle ont montré qu'en réalité la mesure majeure du texte était bien le passage de l'âge de départ à 64 ans et que le reste des mesures étaient des artifices nullement à même de compenser la brutalité, l'injustice et le caractère antisocial de cette réforme.

Ainsi, même ceux qui envisageaient de soutenir la réforme constatent au fur et à mesure du débat public que les mesures dites compensatoires bénéficieront à un nombre infiniment faible de Français.

En outre, comme le démontrent de nombreuses et massives manifestations ainsi que l'ensemble des études d'opinions, une très large majorité de Français est opposée à cette réforme.

Il serait par conséquent antidémocratique que les représentants de la Nation ne puissent pas s'exprimer sur cette réforme.

Ainsi, afin que les députés opposés à cette réforme puissent exprimer leur rejet de ce texte, le groupe Rassemblement national dépose une motion de censure en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution et de l'article 153 du règlement de l'Assemblée nationale.

Sur cette réforme si grave dans ses conséquences, cette motion de censure s'apparentera à un « referendum parlementaire ».

Les signataires :

Mme Marine Le Pen, M. Franck Allisio, Mme Bénédicte Auzanot, M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Romain Baubry, M. José Beaurain, M. Christophe Bentz, M. Pierrick Berteloot, M. Bruno Bilde, M. Emmanuel Blairy, Mme Sophie Blanc, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, M. Jorys Bovet, M. Jérôme Buisson, M. Frédéric Cabrolier, M. Victor Catteau, M. Sébastien Chenu, M. Roger Chudeau, Mme Caroline Colombier, Mme Annick Cousin, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Grégoire de Fournas, M. Hervé de Lépinau, M. Jocelyn Dessigny, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, Mme Christine Engrand, M. Frédéric Falcon, M. Thibaut François, M. Thierry Frappé, Mme Stéphanie Galzy, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Christian Girard, M. José Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Géraldine Grangier, M. Daniel Grenon, M. Michel Guiniot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Joris Hébrard, M. Timothée Houssin, M. Laurent Jacobelli, M. Alexis Jolly, Mme Hélène Laporte, Mme Laure Lavalette, Mme Julie Lechanteux, M. Gisèle Lelouis, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. Alexandre Loubet, M. Matthieu Marchio, Mme Michèle Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux, M. Nicolas Meizonnet, Mme Joëlle Mélin, Mme Yaël Ménache, M. Thomas Ménagé, M. Pierre Meurin, M. Serge Muller, M. Julien Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Caroline Parmentier, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, Mme Laurence Robert-Dehault, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Philippe Schreck, M. Emmanuel Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Michaël Taverne, M. Lionel Tivoli, M. Antoine Villedieu.